



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Annexe n° C2025-33-SEDIF au procès-verbal

Objet : Programme International de Solidarité Eau 2026
Programme principal - Exercice 2026 : attribution de subventions

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu les articles L. 1115-1 et suivants de ce même Code relatifs à la coopération décentralisée,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la délibération du Comité n° C2025-02 du 19 juin 2025 donnant au Président délégation pour certaines affaires,

Vu la délibération n° 2005-09 du Comité du 23 juin 2005 relative d'une part à la coopération internationale des collectivités territoriales dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, et d'autre part à l'extension du champ d'intervention du SEDIF, à titre expérimental au Maroc,

Vu la délibération n° C2021-38 du Comité du SEDIF du 16 décembre 2021, décidant de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour mener des actions de coopération et de solidarité internationale dans le cadre de son programme « Solidarité Eau » au moyen d'une subvention d'un montant de 1,15 centime d'euro/m³ d'eau vendue,

Considérant les demandes de subventions présentées par diverses associations en vue d'aider au financement d'opération poursuivant les mêmes buts en matière d'aide au développement dans le domaine de l'eau potable,

Vu l'avis de la Commission Relations Internationales et Solidarité du 20 novembre 2025,

Vu les projets de conventions établis à cet effet,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 accorde les subventions ainsi présentées, au titre de l'exercice 2026 du programme international de solidarité pour l'eau,

Association **ADEFRAMS**, dont le siège est au 12, place Avogadro – 30900 NÎMES :

- Réhabilitation du réseau d'eau de Réo-Mao, commune de Réfane, région de Diourbel, au Sénégal, pour le montant de **93 000 €**,
- Extension et réhabilitation des services d'eau, commune de Saly Escale, région de Kaffrine, au Sénégal, pour le montant de **82 000 €**,

11

Association **Experts-Solidaires**, dont le siège est au 2196, boulevard de la Lironde - Parc Scientifique Agropolis 2 - Bat 1 – 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ :

- Réhabilitation du service d'eau de Jorf Sud, commune Arazane, province de Taroudant, au Maroc, pour le montant de **170 000 €**,
- PAGEPC II : Projet d'Amélioration de la Gestion de l'Eau dans les Petits Centres - phase II, région Maritime, au Togo, pour le montant de **50 000 €**,
- Plan d'Action Prioritaire du service d'alimentation en eau potable, commune d'Ambohimanambola, région Analamanga, à Madagascar, pour le montant de **65 000 €**,
- Amélioration à l'accès à l'eau des localités de Saré Nagué, commune de Némataba, région de Kolda, au Sénégal, pour le montant de **100 000 €**,

Association **GRET**, dont le siège est au Campus du Jardin Tropical, 45 bis, avenue de la Belle Gabrielle – 94736 NOGENT-SUR-MARNE Cedex :

- TERD'EAU - Territoires Engagés pour l'Eau, communes de Diamé et de Guédé Village, région de Saint-Louis, au Sénégal, pour le montant de **300 000 €**,

Association **HAMAP-HUMANITAIRE**, dont le siège est au 221, avenue du Président Wilson - 93210 SAINT-DENIS :

- Amélioration du service d'eau du chef-lieu communal de Timbi Madina, région de Mamou, en Guinée, pour le montant de **200 000 €**,

Association **INTER AIDE**, dont le siège est au 44, rue de la Paroisse – 78000 VERSAILLES :

- SEDRA II : Services d'Eau Durable Ruraux - phase II, région d'Analamanga, à Madagascar, pour le montant de **120 000 €**,

Association **SEVES**, dont le siège est au 28, rue du Chemin Vert – 75011 PARIS :

- Solarisation du système d'alimentation en eau potable de Dan Kori, canton de Kanembakaché, région de Maradi, au Niger, pour le montant de **250 000 €**.

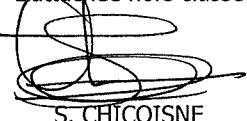
Soit au total : **1 430 000 euros en faveur de 6 associations, pour 10 opérations.**

Article 2 autorise la passation et la signature des conventions correspondantes et de tous actes ou documents nécessaires à leur mise en service,

Article 3 les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget d'exploitation sur le chapitre 67 de l'exercice 2026.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France.
Préfet de Paris le : **15 DEC. 2025**

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe



S. CHICOISNE



Maire de Soisy-sous-Montmorency
Vice-président délégué du Conseil départemental
du Val d'Oise
Président de la Communauté d'agglomération
Plaine Vallée

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Le jeudi 11 décembre 2025 à 10 heures, se sont réunis à la Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Premier Vice-président, le Président empêché, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 77 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 4 décembre 2025, 6 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaient présents :

M. BOURGOIN (Butry-sur-Oise), **M. DAGONET**, (Béthemont-la-Forêt), **M. EON** (Méry-sur-Oise), **Mme LAGORCE**, **MM. DE LASTEYRIE, PRIVE** et **SEGUIN** (communauté d'agglomération Paris Saclay), **Mmes BENATTAR** et **MICHEL**, **MM. ABEHASSERA, FEUGERE, GONTIER REVEILLERE, SEMPERE, STREHAIANO** et **SUEUR** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **M. KENISBERG** (communauté d'agglomération Boucle de Seine), **MM. EDART** et **LASSONDE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **M. HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), **Mmes BAQUIN, JEZEQUEL** et **TROUZIER-EVEQUE**, **MM. ARES, AUDEBERT, BOULLE, BRASSEUR, DERCHE, LE DUS, MESSAOUDI** et **RAVIER** (communauté d'agglomération Val Parisis), **Mme PELLETIER-LE BARBIER**, **MM. CURTI** et **LE PIVAIN** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **Mme BONNIER**, **MM. BAGUET, BISSON, FORTIN, MARSEILLE** et **ROCHE** (Grand Paris Seine Ouest), **MM. BAILLY, BAKHTIARI, BELOT, CONNAN, DEFRAZOUX, GUNESLIK, MANGON, SAMBOU** et **SUJOL** (Grand Paris Grand Est), **Mme FALGUIERES, MM. AUBERT, BARGES, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, LEROY** et **PANETTA** (Grand-Orly Seine Bièvre), **MM. CARVOUNAS** et **DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **Mme DESCHIENS, M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **Mmes SAUSSEREAU** et **FENASSE, MM. BEGAT, MAROUF** et **PEREZ** (Paris-Est Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC** et **LE MOAL, M. KONIECZNY** (Plaine Commune), **Mmes GALANTE-GUILLEMINOT** et **HOLUIGUE-LEROUUGE, MM. ADJROUD, BLOT, GUIMARD, HUBERT** et **SIFFREDI** (Vallée Sud Grand Paris), **MM. EL KOURADI** et **GAULON** (Paris Terres d'Envol).

Le Comité a désigné **M. BAKHTIARI**, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs	N° affaire
Séverine DELBOSC, déléguée titulaire de Plaine Commune, à Dina DEFFAIRI-SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Tatiana SAUSSEREAU, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Miloud GOUAL, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val-Parisis, à Bernard LE DUS, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val-Parisis	Toutes
Pierre MIROUDOT, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Nourdin MAROUF, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la CA Paris Vallée de la Marne, à Jean-François SAMBOU, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes
Danielle RIPERT, déléguée titulaire de Boucle Nord de Seine, à Bruno PEREZ délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.